

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Programme de travailleurs étrangers temporaires : Des changements démesurés et néfastes aux PME

Edmonton, le 23 juin 2014 - Le Conseil de développement économique de l'Alberta (CDÉA) déplore les changements annoncés par le gouvernement du Canada au sujet du programme de travailleurs temporaires étrangers.

Les changements annoncés par le ministre Jason Kenney rendront la vie encore plus difficile aux entreprises de plusieurs secteurs économiques.

Trois changements principaux au programme auront un impact négatif sur les petites et moyennes entreprises qui ont un réel besoin de main-d'œuvre pour des postes à relativement faible rémunération et qui demandent peu d'expérience ou de qualifications, notamment dans les industries de la restauration, du commerce de détail et de l'hébergement.

Le premier changement exclut du programme les secteurs de l'hébergement, des services de restauration et du commerce de détail dans des régions considérées comme ayant « un taux de chômage élevé », soit 6 % ou plus. Malgré que cette modification n'impacte pas l'Alberta, qui a un taux de chômage de 4,6 % (Statistique Canada, mai 2014), ce changement fait en sorte que seulement l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et le Yukon peuvent s'en prévaloir. Ce changement ne fera que compliquer la vie aux PME qui n'arrivent pas à recruter des travailleurs non qualifiés, pour prendre des emplois payés près du salaire minimum, des emplois qui font souvent le bonheur des travailleurs temporaires étrangers.

Le deuxième coup dur pour les PME est l'augmentation de 264 % des frais d'application, qui passent de 275 \$, à 1 000 \$ par poste. Les frais d'application sont non remboursables et spécifiques au poste pour lequel l'entrepreneur est en train de recruter. Souvent, pour diverses raisons, la transaction échoue et l'entreprise aura perdu 1 000 \$.

La troisième embuche, et probablement la plus importante, est le fait que l'employeur ne pourra offrir plus que 10 % des postes disponibles à des travailleurs étrangers. Dans certaines entreprises, il est concevable qu'ils ne puissent même pas en prendre 1, tandis que pour d'autres, cette nouvelle modalité empêchera l'employeur à répondre adéquatement à la pénurie de main-d'œuvre.

« Les médias ont donné une couverture démesurée à un problème mineur. Une infime proportion d'employeurs a abusé du programme. Au lieu de pénaliser les récalcitrants, le gouvernement, face aux pressions publiques et voyant une opportunité politique, a appliqué une grande intervention chirurgicale, au lieu d'appliquer un petit pansement à la plaie. Rappelons que ce programme touche environ 1,8% de la main d'œuvre au Canada », a précisé Marc Tremblay, Président-directeur général du CDÉA.

- 30 -

Information :

Marc S. Tremblay
Président directeur général
Tél. : 780-414-6125, poste : 101; cell : 780-915-9868
marc.tremblay@lecdea.ca
www.lecdea.ca